

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 82 (1946)
Heft: 21

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative : Vaud : *Places au concours.* — *Une interdiction rapportée.* — Genève : U. I. G. — Dames : *Mise au point.* — U. A. E. E. : *Convocation.* — Neuchâtel : *A travers les rapports de section.* — *Mise au concours.* — Divers : *Revue des idées : Liberté d'enseignement.* — *Relations internationales.* — Informations : *Chez nos voisins : Belgique.* — *9^e conférence internationale de l'Instruction publique.* — *Service d'information S. L. V. et S. P. R.*

Partie pédagogique : Iwan Maïle : *L'école moyenne à Genève.* — A. D. : *Le village Pestalozzi.* — *Le blaireau.* — Lectures géographiques : *Chine, Tonkin.* — Bibliographie : A. Chz. *Les origines du chant choral dans le canton de Vaud.* — *Le service d'images Silva.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

PLACES AU CONCOURS

La *Feuille des Avis officiels* et le *Bulletin officiel* publiant la liste des places au concours, nous avons estimé, et pour d'autres raisons encore, inutile de la donner aussi. Mais une aimable collègue nous demande de « reprendre cette bonne habitude » qui rend service. Nous accédons volontiers à ce vœu.

Instituteur : Cuarny (31 mai).

Institutrice : Hermenches (31 mai).

Maîtresse de coupe et de confection à l'école ménagère : La Tour-de-Peilz (31 mai).

UNE INTERDICTION RAPPORTÉE

Le Conseil d'Etat vient de rapporter sa décision du 19 décembre 1927 interdisant aux fonctionnaires et employés cantonaux de s'affilier à la Fédération suisse des services publics (V. P. O. D.). Cette mesure prise à la demande du département de l'Intérieur était motivée par le fait que l'activité de la V. P. O. D. reposait sur le principe de la lutte des classes ; qu'elle était en liaison avec l'Union syndicale suisse et la Fédération internationale des travailleurs des services publics, associations prévoyant les cas de grèves et de repréailles, et qu'un fonds de lutte était constitué. Pour ces raisons, l'Etat ne saurait autoriser ses subordonnés à s'affilier à de semblables groupements dont les agissements pourraient constituer une grave menace pour le fonctionnement régulier et normal des services de l'administration.

Il faut savoir gré au Conseil d'Etat d'avoir rapporté cette mesure, limitant pour un groupe important de citoyens le droit d'association garanti par l'art. 8 de la Constitution vaudoise.

Au demeurant, nous ignorons s'il a jamais été dans l'intention de

l'Association du personnel des services publics de l'Etat de Vaud, de la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat de Vaud ou de tel autre groupement de la Fédération vaudoise dite des Traitements fixes, de s'affilier à la puissante V. P. O. D. Rappelons seulement que l'ancien Faisceau vaudois des fonctionnaires, employés et ouvriers à traitement fixe, dont la S. P. V. faisait partie, a été dissous, en 1920, parce que les sociétés de « cantonaux » refusèrent de s'affilier à la Ligue suisse des traitements fixes, alors que les « fédéraux » (postiers, cheminots, douaniers) le demandaient instamment. C'est une page d'histoire de la S. P. V. que plusieurs n'ont certainement pas oubliée.

C. G.

GENÈVE

U. I. G. - DAMES

MISE AU POINT

Il s'est glissé, dans certains esprits, un malentendu au sujet du **Fonds de lutte**. Nous tenons à préciser que ce fonds de lutte reste la propriété de chaque Union et qu'il ne servira pas à alimenter un fonds commun et anonyme.

Le Comité.

U. A. E. E.

CONVOCATION

Chères collègues,

Vous êtes convoquées en **assemblée ordinaire** mercredi 5 juin, à 16 h. 30, à la *Taverne de Plainpalais*.

Ordre du jour :

1. Fonds de subside.
2. Communications diverses.

Cette séance, à laquelle nous espérons que vous viendrez très nombreuses, sera présidée par Mme Bondallaz.

Le Comité.

NEUCHÂTEL

A TRAVERS LES RAPPORTS DE SECTION

Val-de-Travers. *Président :* Ph. Lebet.

Le comité s'est réuni six fois pour préparer les assemblées et liquider les affaires courantes. Il y a eu cinq séances plénières durant l'année ; certaines réunirent jusqu'au 60 % des membres. Merci aux collègues qui encouragent le comité par leur présence régulière !

En mai, le nouveau comité organisa, à Buttes, une rencontre autour d'une tasse de thé, dans les locaux de l'école ménagère nouvellement installée. Le président y donna lecture d'un intéressant travail du Dr Schohaus, de Kreuzlingen : « Des conflits internes dans le métier d'éducateur ».

En juin, ce fut, à Couvet, une magistrale conférence du Dr A. Ischer, directeur des écoles du Locle, sur le « Paysage jurassien ». En termes très simples, le conférencier évoqua les grandes lignes de la formation

du Jura ; de superbes clichés en couleurs illustraient cette causerie géologique. Une excursion faite, en septembre, dans les gorges de l'Areuse, sous la direction de M. Ischer, donna aux participants l'occasion de comprendre mieux le processus géologique de cette région pittoresque.

Deux séances administratives furent convoquées à Fleurier. La première réunit un nombre restreint de collègues. Il y fut exposé le projet de réorganisation des études normales et le rapport sur le matériel scolaire, présentés par le Comité central.

L'importante question des traitements était à l'ordre du jour de la seconde réunion, celle-ci, bien revêtue et très fructueuse. Merci aux absents qui avaient retourné le questionnaire rempli !

... Nous avons aidé plus ou moins nos collègues étrangers aux prises avec des difficultés sans nombre. Ne voulons-nous pas accueillir un enfant, une institutrice, un instituteur étranger pendant les vacances ? Communiquons, sans tarder, notre adresse au président de la S. P. R.

N'oublions pas le congrès de Delémont et prenons nos dispositions pour nous y rendre.

La Chaux-de-Fonds. Président : Willy Zwahlen.

Nous nous sommes réunis plusieurs fois pendant l'année pour des causeries, des thés ou des courses, sans oublier les assemblées générales extraordinaires.

Le 18 juin, M. Eggimann nous entretint de l'« Humour » ; le 17 novembre, M. Fournet nous parla d'Alfred de Vigny. Ces deux causeries eurent lieu dans les salons de Mlles Hoffmann, obligeamment mis à notre disposition.

Le 8 novembre, le Dr Monard, avec Mme Renée Girard au piano, nous donna son intéressante conférence : « Physique et musique ».

Le 22 décembre, c'était la séance de Noël, en collaboration avec la Direction et la V. P. O. D. La conférence de M. Privat est encore toute fraîche dans les mémoires.

Les gourmands se retrouvèrent de temps en temps : Tout d'abord, en fin d'année scolaire, où le thé coula à flots... Les poèmes dits par « Géa » et « Clo » adoucèrent quelque peu la mélancolie des adieux de notre collègue Jean Rosselet. Puis, le 26 juin, en dépit des nuages menaçants, le Chalet Heimelig reçut les intrépides.

La « grande course » eut lieu à Berne, pendant les vacances d'automne ; le but de cette sortie était le Musée d'histoire naturelle, une merveille : La traditionnelle fête de Noël de la « Péda » se célébra cette année à l'Amphithéâtre. Il y eut foule. Merci encore aux aimables personnes qui nous dispensèrent des flots d'harmonie.

Nous projetons la formation d'une chorale dès que le programme d'hiver aura été abandonné.

Les assemblées générales extraordinaires furent nombreuses. La question brûlante des traitements y fut abordée chaque fois. La section s'occupa aussi du « Plan de réorganisation des études normales ». Un rapport sur ce sujet a été envoyé au Département.

S. Z.

MISE AU CONCOURS

Le Locle. Deux postes d'instituteurs. — Un poste d'institutrice.

Entrée en fonctions : immédiate. Les postes sont occupés provisoirement.

Délai d'inscription : 25 mai 1946.

DIVERS

REVUE DES IDÉES

LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

La liberté d'enseignement est garantie par toutes les Constitutions des cantons romands, quelques-unes ajoutant l'obligation de se conformer aux lois en la matière. La Constitution bernoise (*art. 38*) spécifie par exemple : « Il est interdit aux corporations ou ordres religieux étrangers aux cantons et à toute société qui leur est affiliée de s'établir sur le territoire cantonal ; en outre aucune personne appartenant à l'une de ces corporations, ordres ou sociétés, ne peut se livrer à l'enseignement sur le territoire de l'Etat sans l'autorisation du Grand Conseil. »

L'existence des écoles particulières, opposées aux écoles publiques, est donc reconnue. Les lois cantonales sur l'enseignement primaire les réglementent et leur consacrent parfois tout un chapitre.

Neuchâtel. (*Loi, art. 2 ; 6 ; 120 ; 121 et 122*). Les parents sont libres de pourvoir à l'instruction obligatoire de leurs enfants par tout autre moyen que par la fréquentation de l'école publique. Les autorités scolaires s'assurent, quand bon leur semble, que les enfants recevant un enseignement privé sont instruits conformément aux programmes prévus par la loi. Si cet enseignement est jugé insuffisant, les enfants sont tenus d'aller à l'école publique.

L'Etat ni les Communes ne subventionnent l'enseignement privé.

Genève. (*Loi, art. 11 ; 13 ; 14 ; 16*). Les instituteurs, étant fonctionnaires de l'Etat, doivent être laïques. Cette disposition, semble-t-il, s'applique au personnel qui enseigne dans les écoles privées donnant l'instruction obligatoire. Les étrangers n'y peuvent enseigner qu'après une autorisation, toujours révocable, donnée par le Conseil d'Etat à la suite d'un examen ou sur la production d'un diplôme reconnu suffisant. Les inspecteurs s'assurent que l'instruction obligatoire donnée dans les écoles privées est conforme au programme officiel et est suffisante.

Vaud. (*Loi, art. 2 ; 3 ; 16 ; 17 et 18. Règlement, art. 42 à 52*). Tout enfant, de 5 à 16 ans, habitant le territoire vaudois, doit recevoir, que ce soit à domicile, dans une école privée ou dans une école primaire officielle, une instruction égale dans les trois cas. L'autorité scolaire s'assure que cette obligation est remplie ; elle a le droit de le faire en tout temps par des inspections et des examens ; l'enseignement doit être donné conformément au plan d'études. Pour pouvoir enseigner dans une école ou un établissement privés à des enfants de 5 à 16 ans, il faut être de nationalité suisse, être pourvu d'un diplôme reconnu suffisant et fournir les garanties morales requises du personnel enseignant des écoles publiques. Exceptionnellement un étranger peut être autorisé. Des dispo-

sitions légales dans l'intérêt de l'ordre public, des bonnes mœurs et de l'hygiène peuvent être prises à l'égard des écoles privées.

Il est fait un usage assez fréquent de la liberté d'enseignement. Dans les centres urbains, il y a d'abord les écoles particulières, fréquentées par les enfants « de bonne famille » se préparant à entrer dans les classes secondaires. Dans d'autres localités, il y a les écoles catholiques, aux classes particulièrement nombreuses à Lausanne et Vevey, existant aussi à Payerne, Yverdon, Nyon, Montreux, Aigle, ailleurs encore. Quelques-unes émargent aux budgets communaux soit directement par des subventions, soit indirectement, les élèves les fréquentant jouissant de certains avantages au même titre que ceux des écoles publiques (matériel scolaire, clinique dentaire, fêtes scolaires, etc.).

Berne. (*Loi, art. 24*) : « Nul ne peut se vouer à l'enseignement privé ou établir des pensionnats destinés à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse sans l'autorisation de la Direction de l'éducation, qui ne la délivrera qu'après avoir entendu l'inspecteur des écoles du district. La loi sur la matière renferme des dispositions plus explicites à ce sujet ».

Valais. (*Loi, art. 33 à 38*). Toutes les dispositions de la Loi sur l'enseignement primaire prévues pour les écoles publiques sont applicables aux écoles libres, où l'enseignement donné doit être au moins l'équivalent à celui donné dans les écoles publiques. Les écoles libres sont sous la haute surveillance du Conseil d'Etat, exercée par le Département de l'Instruction publique et par l'inspecteur d'arrondissement. Toute école libre a le droit de posséder une Commission scolaire particulière, approuvée par le Département et ayant les mêmes attributions que la Commission scolaire communale.

L'art. 38 du Règlement sur les écoles primaires précise qu'« est fermée par simple arrêté du Conseil d'Etat toute école libre dont l'enseignement est reconnu insuffisant, comparativement à l'enseignement et au programme des écoles publiques ; celles dont l'enseignement serait anti-patriotique, anti-religieux ou immoral... ».

Fribourg. (*Loi sur l'Instruction primaire, art. 115*) : « Les parents ou leurs représentants ont la faculté de faire donner à leurs enfants ou à ceux dont ils sont responsables, l'instruction à domicile ou dans une école libre. Dans ce cas, l'Etat veille à ce que cette instruction soit conforme aux prescriptions légales. »

Art. 116 : « Chaque citoyen peut ouvrir une école libre. Dans ce but, il s'annonce à la Direction de l'Instruction publique qui s'assure de la moralité et de la capacité du requérant. »

Art. 117 : « L'Etat exerce la haute surveillance sur les écoles libres ; il constate que la fréquentation des enfants est régulière et que ceux-ci reçoivent une instruction suffisante. »

Art. 118 : « Les écoles libres peuvent soumettre leurs statuts au Conseil d'Etat et demander à être admises au bénéfice des écoles publiques. Dans ce cas, les statuts doivent porter qu'elles se conforment aux prescriptions des lois et règlements scolaires en ce qui concerne la nomination et le traitement des instituteurs, l'enseignement, la discipline, la fréquentation des écoles et l'approbation des comptes scolaires. La commis-

sion scolaire nommée par les intéressés a toutes les attributions dévolues par la loi aux conseils communaux et aux commissions scolaires locales. »

Art. 119 : « Les communes peuvent subventionner les écoles libres. »

RELATIONS INTERNATIONALES

Au cours de la manifestation organisée par le Syndicat national des instituteurs de France à la mémoire des 1850 collègues victimes de la guerre, il a été lu une lettre que, du camp de concentration de Brandebourg, Georges Lapierre adressait à ses camarades.

Nous nous permettons d'en extraire la déclaration suivante, intéressant à plus d'un titre la reprise de l'activité de la F. I. A. I.

« Je vous soumetts quelques réflexions, je vous demande d'y penser, vous pouvez avoir un jour prochain à prendre des initiatives et des responsabilités en vue de renouer les relations internationales des instituteurs.

1. La faillite des efforts de 20 années pour mettre fin aux conflits internationaux et réaliser enfin la concorde internationale ne saurait ébranler nos convictions et décourager nos efforts.

2. L'erreur humaine réside dans l'impatience et dans la croyance à l'efficacité immédiate de tout effort. Le progrès humain n'est pas à la mesure d'une génération il est à l'échelle de l'histoire.

3. La paix universelle, aspiration séculaire des peuples, est l'aboutissement logique des constructions de la raison qui reste, en dépit de ses défaillances, notre suprême recours et notre espoir suprême.

4. Nous restons donc résolument, internationalistes. Mais pour être internationaliste, il faut d'abord avoir une patrie.

5. Une paix romaine, basée sur l'assujettissement des peuples à une nation de maîtres, n'est plus possible. Elle se heurte à notre conception moderne de la dignité humaine et de la justice internationale. Il n'y a de collaboration que dans la liberté et dans l'égalité des droits.

6. ...

7. À l'heure présente plus qu'en toute autre, l'éducateur a l'obligation de faire corps avec la nation, de rester, devant l'opinion, un porteur de flambeau, un serviteur d'idéal.

Son autorité en sera grandie demain.

8. L'idée de patrie nous paraissait si bien ancrée dans le cœur des peuples que nous la reléguions volontiers dans le subconscient, et que dans notre hâte à vouloir réaliser la paix et la justice internationales, nous négligions la base de l'édifice : la Nation.

6. C'est cependant en prenant solidement appui sur le sol résistant des traditions et des aspirations nationales qu'on peut élever les jeunes générations à la compréhension des solidarités et à la pratique des collaborations internationales.

10. Sous peine de faillite, l'éducateur a le devoir de devancer son temps et de se mettre au niveau de la génération qui suit. Mais de l'une à l'autre génération, il a le devoir d'établir une continuité, sous peine de désaccord avec la nation dont il est mandataire. »

INFORMATIONS

CHEZ NOS VOISINS

Belgique. En janvier 1945 déjà, s'est constitué en Belgique un Comité d'initiative pour la rénovation de l'enseignement, se donnant comme première tâche l'élaboration d'un projet d'école démocratique. Ce projet qui recommande l'école de 6 à 16 ans, a été présenté au ministre de l'instruction publique et fait actuellement l'objet d'études complémentaires. Il a déjà été mis en application et est expérimenté par divers professeurs et instituteurs dans les limites permises par la loi et les règlements. Chaque trimestre ce comité organise à Bruxelles des journées pour initier les membres du corps enseignant à l'application du programme proposé, conçu sur la base des centres d'intérêt. Un petit journal, *l'Ecole*, fournit une documentation relative à ces journées d'initiation.

D'après le B. I. E.

— Nous lisons dans l'*Ecole libératrice* (10 mai) qu'un congrès de la section « Enseignement » de la Centrale générale des services publics s'est réuni du 15 au 17 avril dernier à Bruxelles.

Avant la guerre, le syndicalisme belge n'était pas indépendant des partis politiques et la Centrale du personnel enseignant ne groupait que des membres du parti socialiste.

Depuis la libération, le mouvement syndical ouvrier s'est séparé du mouvement politique. En même temps que les fusions d'organisations permettaient aux instituteurs de se rassembler plus largement au sein d'une association nouvelle, un travail de regroupement s'opérait sur le plan fédéral : les organisations des services publics se réunissaient au sein d'une Centrale générale pour coordonner plus étroitement leurs activités : la Centrale générale des services publics est actuellement forte de 150 mille adhérents et la section de l'Enseignement n'est pas une des moins importantes.

Le congrès s'est occupé de la revalorisation des traitements. Le rétablissement rapide de l'économie belge a sans doute étonné plus d'un : la population bénéficie d'un ravitaillement presque normal ; des matières premières en suffisance fournissent les produits de consommation courante et permettent la reprise du commerce d'exportation. Plusieurs de nos compatriotes qui ont eu l'occasion de se rendre en Belgique se plaisent à relever l'effort du peuple et le sérieux qu'il a mis au relèvement du pays. Le franc belge a conservé, par rapport à la livre et au dollar, sa parité d'avant guerre. Cependant, la hausse des prix provoque de légitimes revendications des travailleurs en faveur d'une élévation des salaires. Après trois mois de discussions, une commission consultative, composée de délégués gouvernementaux et syndicaux, avait mis sur pied un avant-projet de redressement des cadres et de revision des échelles de traitements pour les agents des services publics. Le Comité national de la Centrale en avait accepté les grandes lignes. Mais une récente décision du Conseil des ministres de limiter à un milliard le montant des indemnités de vie chère et de reprendre l'étude des traitements a tout remis en question. Le Congrès de la section de l'Enseignement s'est élevé avec vigueur contre ce retard apporté à la régularisation des traitements et a demandé la création d'une commission consultative paritaire.

Le congrès s'est aussi occupé de l'organisation d'un enseignement postscolaire.

9e CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Pour la première fois depuis la fin des hostilités, la Conférence internationale de l'Instruction publique a siégé à Genève du 4 au 9 mars dernier. 36 gouvernements ont accepté l'invitation du gouvernement fédéral suisse. En outre trois institutions intergouvernementales avaient envoyé des observateurs : l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture, l'Institut international de Coopération

intellectuelle et le Bureau international du Travail. Organisée par le B. I. E., la conférence tint onze séances, sous la présidence de M. J. Kuypers, secrétaire général du Ministère de l'instruction publique de Belgique. Les délégués des Etats-Unis, de la Chine et de Tchecoslovaquie furent désignés comme vice-présidents.

Deux sujets : l'égalité d'accès à l'enseignement du second degré et l'enseignement de l'hygiène dans les écoles primaires et secondaires furent étudiés et firent l'objet de recommandations (Nos 19 et 20) aux Ministères de l'Instruction publique.

Des rapports furent en outre présentés sur les réformes scolaires d'après guerre introduites dans les différents pays et la dernière séance fut consacrée à un hommage des nations à Pestalozzi, le grand éducateur suisse, dont l'influence a largement dépassé les frontières de son pays.

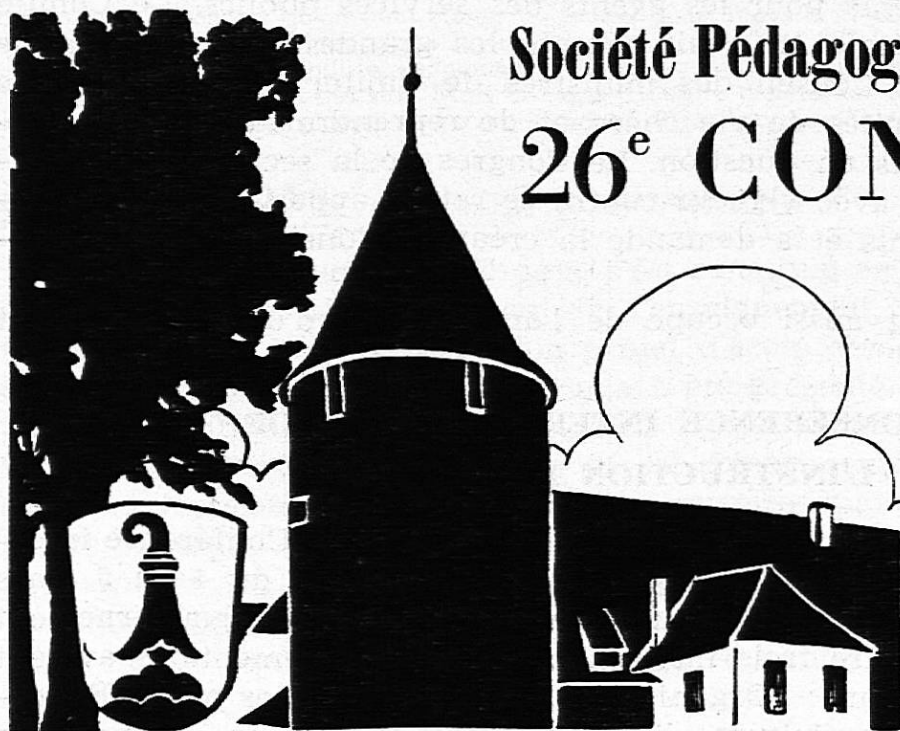
L'atmosphère de bonne entente et de sérénité qui n'a cessé de régner au cours des séances a prouvé une fois de plus que la collaboration internationale dans le domaine de l'éducation est chose réalisable et toujours plus nécessaire.

SERVICE D'INFORMATIONS S. L. V. - S. P. R.

Jeune fille, 18 ans, élève de 3^e année de l'Ecole normale de Soleure, désirerait passer en Suisse romande ses vacances d'été (15 juillet-18 août) comme pensionnaire ou volontaire dans famille avec enfants. Accepterait la surveillance d'enfants.

Adr. : P. Kœlliker, Bez. Lehrer, Balsthal.

Echange. Famille d'instituteur glaronnais, passant ses vacances à Aarau, désire échanger son fils, 19 ans, désirant suivre un cours de 3 semaines dans une université, contre jeune garçon ou jeune fille de Lausanne, Neuchâtel ou Genève. Un séjour plus long en Suisse allemande pourrait être envisagé contre petite pension.



Société Pédagogique Romande 26^e CONGRÈS

Delémont

5-7 juillet 1946

PARTIE PÉDAGOGIQUE

L'ÉCOLE MOYENNE A GENÈVE¹

Si j'enchaîne sans autre, et sous le même titre, à la suite de R. Dottrens, c'est que ce titre vous a un petit air d'engager l'avenir qui n'est pas pour me déplaire, et qui ne doit pas non plus, tout au fond, déplaire à celui qui l'a choisi, malgré les objections qu'il élève bien plus devant le choix du moment et des moyens que contre l'essence et l'esprit du projet d'école moyenne.

Le professeur Oltramare a dit, dans son dernier exposé, que le texte du projet était dépassé à l'heure actuelle et à la suite des nombreux contacts que les promoteurs entretiennent avec les milieux intéressés. Je pense que M. Dottrens tombera d'accord avec nous qu'on en peut dire autant d'une bonne partie de son article. Je sais bien que ce n'est pas répondre à sa première objection (*Educateur* No 19, p. 334, ligne 3) que de dire que les *indications précises* relèvent du règlement d'application, dans le détail duquel un projet soumis à l'autorité législative ne saurait entrer. Cependant, il faut bien distinguer et admettre des compétences diverses pour le législateur et pour les techniciens. Ce qui importe à mon sens c'est l'examen du principe. Et comme le dit M. Dottrens il est hors de doute que la création d'une école moyenne est judicieuse. Il me pardonnera de considérer le reste comme provisoirement secondaire et devant prendre toute son importance — et retenir toute notre attention — dès le principe admis. D'ici là, j'estime qu'on peut faire confiance aux auteurs du projet qui ne vont d'ailleurs pas tarder à publier des éclaircissements de nature à apaiser bien des craintes. Il nous semble qu'à ce propos il ne serait peut-être pas inutile d'adjoindre au projet remanié une clause stipulant que l'élaboration du règlement d'application sera abandonnée à une instance qualifiée.

Ce qui oppose (qui opposait souhaitons-nous) bien paradoxalement MM. Oltramare et Dottrens, c'est le fait que le premier désirait d'abord fixer les cadres définitifs dans lesquels l'expérience devrait se développer alors que le second eût préféré voir premièrement évoluer l'esprit, si ce n'est de la population, du moins de l'enseignement secondaire, dans un sens qui le rapprochât de la mentalité indispensable à la conduite de l'enseignement moyen tel que le conçoivent, et l'auteur du projet et celui qui nous a révélé dès longtemps les merveilles de l'école viennoise. Il semble qu'ici un terrain d'entente soit parfaitement trouvable, si ce n'est déjà fait, avec l'introduction intermédiaire d'une période d'adaptation (conférences Oltramare des 12 avril et 10 mai 1946).

Il suffira de trouver — et nous croyons que ce serait faire injure au corps enseignant secondaire de penser à une impossibilité — il suffira de trouver un petit nombre (M. Oltramare parle de dix personnes) de pédagogues dévoués, et décidés à mener l'expérience avec foi. Il

¹ Voir R. Dottrens, *Educateur* No 19.

conviendra, ajouterons-nous, de leur donner les moyens de la poursuivre avec toutes les chances de succès. Les hauts et les bas des « sixièmes modernes » en France donnent à penser que les meilleures chances d'échec résident en effet dans l'exiguïté des moyens (information, formation, etc.) mis à disposition des pionniers. Nous ne nous dissimulons pas qu'il s'agira d'un acte d'audace et de foi... mais nous ne voyons là aucune raison de ne point le tenter.

En relation avec le mode de sélection envisagé, M. Dottrens se préoccupe du sort qui sera fait aux *talents* exceptionnels, que leur orientation naturellement très marquée, et particulière, excluera du lot des « hautes moyennes ». Cette question a retenu l'attention des auteurs qui ne lui ont intentionnellement point fait de place à l'intérieur de leur projet. Ils pensent que l'*Etat* ne saurait miser sur des talents, mais que c'est bien plutôt là le rôle des fondations spéciales, de « Pour l'Avenir » surtout. N'est-ce pas là un point de vue qui se soutient ?

Dès que les auteurs du projet d'école moyenne auront terminé leur « tour de préconsultation », nous tiendrons les lecteurs de l'*Educateur* au courant de ce qu'il en adviendra.

Iwan Matile.

LE VILLAGE PESTALOZZI

On connaît — ou on ne connaît pas — la page d'une ironie cinglante où Spitteler se moque de ces cérémonies centenaires, ou de cinquantiennaires, où l'on bat la grosse caisse pour un disparu, quitte à le laisser sommeiller jusqu'à ce qu'un nouveau nombre décimal apparaisse. Alors on ôte la poussière du cadavre qu'on avait soigneusement laissé dormir entre temps, et l'on recommence, pas toujours avec un respect absolu de la vérité.

Eh bien, pour cette fois, Spitteler n'aurait pas le droit de regretter le centenaire de la mort de Pestalozzi, puisque cette date est marquée non seulement par des discours mais par un acte, et une action selon le cœur de Pestalozzi. En effet, déjà dès le 1er mai, en attendant la construction du village Pestalozzi, des enfants malades et victimes de guerre sont hébergés chez nous, sous le nom du grand ami des enfants.

Miss Swanwick l'avait dit avec force, à l'Assemblée de la S. d. N. : « Chaque fois que les hommes font la guerre, ce sont les enfants qui souffrent ». Et chaque jour qui vient nous révèle de nouvelles souffrances et des besoins plus pressants. Jour et nuit des enfants meurent de faim ou échouent dans des positions sans issue qui troublent profondément leur développement mental. Les habiller et les nourrir ne suffit pas. En 1945, fut fondé à Londres l'UNESCO, organisation à la fois éducative, scientifique et culturelle des Nations unies, à laquelle la Suisse ne participe malheureusement pas. Le premier de ses statuts déclare que c'est dans le cœur de l'homme que commence la guerre, et que, par conséquent, c'est là que doit être assurée la défense de la paix. Là où manque la solidarité spirituelle et morale, de simples mesures

économiques et politiques ne peuvent empêcher la guerre. C'est en vouant une attention toute spéciale aux questions d'éducation qu'on arrivera à créer cet esprit de solidarité. Or, c'est justement dans cette intention que vient s'intégrer le village Pestalozzi. Sans doute, des milliers d'enfants ont été reçus dans des familles suisses et ont pu reprendre des forces, tout en profitant de la «Wohnstube». Depuis quelques temps, on a reçu dans des hôtels des enfants dont l'état de santé demandait un séjour prolongé. Le village Pestalozzi cherche à réunir les intentions d'Henri Dunant avec celles de Pestalozzi. Dans une contrée ensoleillée et saine, on prévoit une colonie d'enfants orphelins de père et de mère, infirmes et abandonnés. On prévoit des groupements divers. Ainsi un hameau hollandais doit héberger une quarantaine d'enfants hollandais, qui vivront en famille avec des adultes hollandais et suisses; ils seront donc comme dans une colonie de leur pays, mais sur territoire suisse; ainsi, ils conserveront leur langue, leur religion, leur développement culturel et national. Ils ne seront plus transplantés dans un milieu étranger. Il en sera de même pour les hameaux polonais, anglais, italiens, etc. En outre, ils ne manqueront pas de prendre contact avec leurs voisins, de sorte que pourront se développer des relations des plus fructueuses. Carleton Washburne, le directeur allié de l'éducation en Italie, y voit de belles perspectives de contacts internationaux, dont les maîtres bénéficieront aussi. Le village comprendra un institut médico-pédagogique qui traitera de toutes questions relatives à l'enfance malheureuse.

Les travaux préparatoires sont quasi terminés. On a commencé, le 1er mai, dans un ancien orphelinat remis en état et obligeamment mis à la disposition du village par la commune de Trogen. Il est entendu que le village appartiendra à la jeunesse suisse, qui pourra aider à sa construction, sur place, ou en fabriquant meubles et objets divers. Ainsi le village d'enfants sera ancré sur la sollicitude du peuple entier et c'est avec confiance qu'il pourra s'appuyer sur l'ensemble des communes de notre pays.

C'est par suite de circonstances adverses que le village n'a pu s'ouvrir l'an dernier déjà. Cette belle et grande action marquera d'une pierre blanche l'anniversaire de Pestalozzi, réalisant également le vœu d'un autre apôtre suisse, Pierre Ceresole, qui demandait avec insistance que la Suisse place sa défense véritable en hébergeant les enfants malheureux de nos voisins. Puisse se révéler au sein de nos autorités un Stapfer, bien décidé à vaincre toutes les résistances qui pourraient surgir, afin que beaucoup de pauvres petits, abandonnés, malades et tristes, y retrouvent affection, santé et cette joie de vivre qui devrait être l'apanage de tout enfant!

(D'après un article de W. Corti)

A. D.

Une vente d'insignes au profit du village Pestalozzi aura lieu les 1 et 2 juin prochains; le corps enseignant romand lui réservera sans doute le meilleur accueil. — (Réd.)

LE BLAIREAU

Son habitation

A la lisière de la forêt, le promeneur voit souvent des trous creusés dans le sable sec et argileux entre les racines des arbres et des buissons. S'il regarde attentivement, il remarque quelques entrées piétinées et dépourvues de végétation, ce sont les couloirs habités dont les parois et le plafond sont tout à fait lisses. En se penchant, il observe sur le sol humide les traces larges et arrondies d'une plante de pieds précédée de cinq doigts effilés. Notre promeneur se trouve dans le domaine du blaireau ; il commettrait une erreur s'il comptait les terriers pour dénombrer les « tassons » de la région, car l'animal possède quelques terriers de secours et, en automne, il construit deux ou trois abris afin de n'être pas pris au dépourvu si le terrier principal devenait inhabitable par suite du froid et de l'humidité.

Sa nourriture

Si le passant veut voir le blaireau, il faudra qu'il attende le crépuscule, même la nuit noire. Avant de quitter sa demeure, l'animal scrute le voisinage en balançant la tête d'une façon comique. Son odorat subtil lui révèle-t-il une présence étrangère, il s'arrête, se méfie... Son ouïe affinée perçoit-elle le moindre bruit, vite il relève la tête pour l'abaisser immédiatement après. Quand tout lui paraît normal, il s'aventure vers l'extérieur. Du soir jusqu'à l'aube naissante, il chasse ; il mange racines, vers, mollusques, vers blancs, sauterelles, glands, noix, fâines, fruits tombés. L'estomac d'un blaireau tué un matin de septembre contenait deux souris, neuf grenouilles, trois limaces noires, trente coléoptères et une poignée d'avoine. On l'a vu démolir les vieux troncs pourris à la recherche de vers et de larves. Un autre mangeait des lactaires poivrés. En périodes humides, il trouve facilement sa nourriture dans le voisinage de son domicile ; en cas de sécheresse, il doit parfois s'éloigner à de longues distances.

A l'occasion, notre tesson se montre fervent amateur de volaille ; l'un d'eux creusa un couloir par-dessous le treillis d'un poulailler, arracha des planches et, parvenu à l'intérieur, s'y livra à un véritable massacre. Un autre se fit un passage sous la porte, pénétra dans le pondoir où il s'endormit après un festin trop copieux. On devine l'accueil que lui réserva le fermier ! Le blaireau s'attaque parfois, très rarement, il est vrai, aux faons qui errent seuls dans la forêt.

En hiver

Quand la saison a été fructueuse, le tesson bien gras pèse de quinze à dix-sept kilos, dont trois ou quatre kilos de graisse... et son ventre traîne presque par terre. Dès les premiers froids, en novembre généralement, il aménage ses cantonnements d'hiver ; il nettoie sa chambre, en sort les vieux matériaux et prépare une nouvelle litière : foin qu'il charrie avec les dents, feuilles sèches qu'il accumule devant son terrier et qu'il pousse à l'intérieur en fonçant de la tête et du corps. Si plusieurs animaux passent l'hiver dans le même terrier, chacun s'installe dans une

chambre différente. A la mi-novembre, commence le demi-sommeil hivernal ; le blaireau ne dort pas profondément comme la marmotte ; il ne reste obstinément sous terre que si une neige abondante recouvre le sol, sinon il fait de courtes sorties... pour ne pas salir son terrier ou pour boire ; par des froids rudes et persistants, on a trouvé des blaireaux morts de soif à côté d'une mare gelée.

Ses petits

Au début de mars vient le réveil définitif et, dès les premières courses nocturnes dans la campagne, l'animal s'amaigrit rapidement et paraît bientôt svelte. C'est aussi à ce moment, en général, que naissent les quatre, trois ou deux petits blaireaux. Aveugles pendant les neuf premiers jours, ils mesurent vingt centimètres et leur corps est couvert d'un léger duvet gris bleu. Pendant le premier mois, ils se nourrissent uniquement du lait maternel ; ils tettent encore pendant les deux mois suivants, mais peu à peu l'alimentation se fait mixte : la mère régurgite devant ses petits le contenu de son estomac (à cause de la petitesse des proies, il est difficile de les apporter au terrier). Puis la femelle entraîne ses petits à rechercher leur nourriture en fouillant le sol pour y trouver des racines, des champignons, des insectes. Elle n'a pas peur, surtout dans les années sèches et maigres, de les emmener assez loin du terrier. Elle ne les quitte qu'en octobre ; devenus indépendants, les jeunes, dont le pelage reste plus clair que celui de leurs parents, occupent l'ancien terrier ou bien en creusent un nouveau.

Ses ébats

On considère souvent le blaireau comme un lourdaud et un maladroit : celui qui l'a vu s'ébattre au clair de lune devant son terrier s'étonne au contraire de son agilité. Mais s'il devine un observateur dans le voisinage, il pousse un cri analogue à celui d'un enfant effrayé par un chien et rentre immédiatement ; longtemps encore il rôdera dans sa demeure en grognant, de fort mauvaise humeur ! Lorsqu'on le menace, le blaireau jeune ou vieux pousse un cri étouffé semblable aux gloussements des poules. D'ordinaire, il reste muet et taciturne.

Les blaireaux, s'ils sont capturés jeunes, s'élèvent et s'apprivoisent facilement.

Dictée

Le blaireau apprivoisé

A la façon des jeunes chiens, il s'amusait volontiers avec les enfants, leur tirant le pantalon ou leurs souliers. Il les précédait en gambadant, prenait toutes les poses imaginables et s'enfuyait en faisant le saut périlleux. Il était très drôle quand, assis sur son train de derrière, il faisait toilette avec ses pattes de devant ; cette occupation l'absorbait à un tel point que, finalement, il tombait en arrière.

Cet animal faisait partie de la famille. Si le patron s'absentait, il le cherchait dans toute la maison, se montrait fou de joie à son retour et s'élançait même près de lui dans son lit.

Un jour d'octobre, le blaireau se mit à refuser toute nourriture. De

ses pattes de devant, il saisit toute la paille du chien, la comprima entre sa tête et sa poitrine et, à reculons, la traîna sous le lit de la chambre voisine. C'est là qu'il hiberna. Pendant son sommeil, il changea souvent de position ; tantôt, il reposait sur le ventre, tantôt sur le côté, la tête toujours entre ses pattes de devant.

*D'après Zollinger, « Aux Aguets ». Payot & Cie.
Traduction E. Altherr.*

LECTURES GÉOGRAPHIQUES

CHINE, TONKIN

Sur le Yang-Tsé-Kiang

Des caravelles chinoises aux formes archaïques, très hautes sur l'eau, poupe et proue relevées, leurs grandes voiles carrées barrées de bambous, teintées de rouge au sang de porc, avertissent de leur cloche ; sur les jonques aux voiles en accordéon on tape du gong, et les sampans ont leurs tambourins. Sur tout le fleuve s'étend ce tintamarre.

Rues de Canton

Ces rues dallées, glissantes d'humidité, sont recouvertes de stores en toile ou en paille de riz, bordées de boutiques et d'oriflammes chamarrés de ces gros caractères, parure des cités chinoises.

On vend de tout dans ces boutiques : des poissons séchés puants, des serpents bouillis prêts à la consommation ; ailleurs, sont les cages au fin treillis métallique contenant des kilos de serpents vivants qu'on cuira demain et dans d'autres cages des mangoustes écailleuses qui servent à les attrapper...

...On porte des cochons vivants sur l'épaule aux deux bouts du fléau et l'on s'explique ici cette mode chinoise de tout porter puisque les dalles disloquées empêchent d'utiliser la roue.

Artistes

Les ébénistes travaillent le bois noir et incrustent dans les meubles des plaques de marbre blanc dont les veines colorées font des paysages bizarres de nuages, de forêts ou de montagnes...

...Il y a les tourneurs de jade verdâtre, les tourneurs d'ambre couleur d'abricot et les tourneurs d'ivoire qui font ces boules ouvragées qui en contiennent une autre qui à son tour en contient une et ainsi jusqu'à dix ; toutes les boules étant libérées et travaillées seulement par les petits orifices pratiqués dans la boule superficielle.

Rizières et soleil

Les Tonkinois, le torse nu, dans l'eau jusqu'aux cuisses, labourent, sèment et repiquent. Les corps sont si bronzés de soleil qu'on ne pourrait les classer parmi les races jaunes si on ne connaissait leur origine. Mais aucun n'est tête nue, ils ont su longtemps avant que l'Européen le sache lui-même que le coup de soleil sur le crâne est ici mortel, et tous tiennent en équilibre sur leur tête le chapeau

de paille plat, grande feuille à gâteau d'un mètre de diamètre ; sans l'ingénieux casque colonial, on ne voit pas comment l'homme blanc supporterait ce soleil qui tape si dur que, même quand il est voilé de brume, il vient du sol une réverbération qui serre les tempes.

Dr F. Blanchod *Le beau voyage autour du monde.* Payot 1930.

INDOCHINE FRANÇAISE, CAMBODGE

Jungle au Cambodge

A première vue, on croirait qu'il est inhabité, ce pays ; à mieux regarder, cependant, on s'aperçoit combien son opulent manteau vert est déjà sournoisement travaillé en dessous par le microbe humain. De distance en distance, des espèces de foulées comme en tracent les fauves débouchent de dessous bois et vont au fleuve ; c'est elles qui dénoncent d'abord la présence des villages ; quand on passe tout auprès, des puanteurs animales viennent se mêler aux senteurs des plantes ; de pauvres cabanes se révèlent, blotties parmi les branches, et des hommes apparaissent, bien humbles et comme négligeables sous l'éternelle verdure souveraine. Annamites grêles, au torse couleur de safran. Jeunes filles souvent gracieuses de corps et de visage, mais repoussantes dès qu'elles sourient, à cause de ces dents laquées de noir qui font ressembler leur bouche à un trou sombre.

Pierre Loti. *Un pèlerin d'Angkor,* Illustration, déc. 1911.

Pêcheurs

Beaucoup de pirogues sur ce fleuve (le Mékong), des pirogues faites chacune d'un tronc d'arbre creusé. Et, partout contre les berges, des engins primitifs pour la pêche, sortes de claies en jonc, en bambou, affectant diverses formes singulières ; la plupart ressemblent à d'énormes cocons et sortent à peine du fouillis vert pour ne plonger qu'à moitié dans l'eau.... Et, en plus de tant de pièges tendus, il y a les innombrables oiseaux pêcheurs, aux longues pattes, au long cou, au long bec cruel toujours prêt à saisir. Hommes et échassiers guettent ces myriades de vies silencieuses, rudimentaires, qui passent dans le fleuve.

Pierre Loti. *Un pèlerin d'Angkor,* Illustration, déc. 1911.

Pagode

Elle est toute neuve, cette pagode ; elle éblouit par la blancheur de ses marbres, et ses ors étincellent. Ses fenêtres ont des couronnements d'or qui, sur le fond neigeux des murailles, se découpent comme de nettes joailleries et finissent en pointe de flèche. Quant à ses toits couverts de céramiques dorées, ils ont des cornes à tous les angles, mais des cornes très, très longues, qui s'inclinent, se redressent, menacent en tous sens... On dirait que plusieurs taureaux géants ont été décoiffés pour orner l'étrange temple. Les différents peuples de race

jaune restent hantés depuis des siècles par cette conception des toitures cornues sur leurs édifices religieux ; mais ce sont les Cambodgiens qui les dépassent tous en extravagance...

Pierre Loti.

Un pèlerin d'Angkor, Illustration, déc. 1911.

BIBLIOGRAPHIE

LES ORIGINES DU CHANT CHORAL DANS LE CANTON DE VAUD

J. Burdet. - Association vaudoise des directeurs de chant. - Lausanne

On s'est longtemps imaginé que le chant populaire fut cultivé chez nous depuis de nombreuses générations. En effet, le succès de nos fêtes de chant, de nos concerts régionaux pourrait faire croire à une lointaine tradition. Or l'origine du chant choral est en réalité assez récente en terre romande, comme nous l'apprend l'excellent livre de M. Jacques Burdet, maître de chant au Collège scientifique à Lausanne. Sans pédantisme, bien que solidement documenté, l'auteur nous montre la naissance du chant populaire, son développement lent et difficile auquel travaillent souvent en une étroite collaboration, ministres et régents. Morges, Vevey, puis Lausanne donnent le branle vers 1830. Débuts timides que ralentissent les préjugés. Il fallut, comme toujours, qu'un homme convaincu payât de sa personne pour éveiller l'enthousiasme d'un peuple somnolent. Comment le maître allemand J.B. Kaupert parvint à s'imposer sur les bords du Léman et jusqu'à Genève, comment il développa notre chant national, M. Burdet nous le dit en un style alerte qui fait de son livre une œuvre fort attrayante. Récit attachant et tonique pour tous ceux qui sont au service de l'éducation populaire.

Les instituteurs, directeurs et chanteurs, voudront posséder cet ouvrage qu'ils consulteront chaque fois qu'ils douteront de la valeur sociale et culturelle de nos sociétés chorales.

A. Chz.

LE SERVICE D'IMAGES SILVA

On sait que le service d'images Silva, à Zurich, a déjà édité un livre fort apprécié sur les animaux, dont beaucoup de maîtres ont fait l'acquisition pour leur bibliothèque scolaire.

Cette année, une nouvelle publication documentaire, les « Fleurs des Alpes », honore grandement les éditions Silva tant par la vie étonnante des illustrations que par la qualité du texte qui les accompagne. Un livre à prendre avec soi pour ses après-midi de flânerie dans nos pâturages alpestres. Sans peine, on pourra ainsi déterminer soixante plantes que l'on ne rencontre qu'à haute altitude. Aimer la nature, c'est la connaître ; on la pénètre d'autant mieux qu'on possède un guide de première valeur, élégant sans pédantisme. A cet égard, l'album Silva sera un auxiliaire précieux qui réjouira à la fois le débutant et le botaniste expérimenté à cause du soin mis à la présentation de cet ouvrage d'excellente vulgarisation. On souhaite aux « Fleurs des Alpes » des Images Silva de trouver un accueil empressé en terre romande.

A. Chz.

Cherchez-vous un but

POUR LES COURSES D'ÉCOLE ET DE SOCIÉTÉS ?

L bonne idée
course dans la région

Vevey - Blonay - Chamby - Châtel-St-Denis

Les Pléiades *magnifique belvédère*
à 1400 m.

Demandez aux Chemins de fer électriques veveysans leur dépliant avec carte
et 8 projets de course.

370

POUR VOS COURSES D'ÉCOLE

prenez
les confortables autocars des

autobus
lausannois

Pl. Chauderon 1 Tél. 2.93.10
360

Chemin de fer

Martigny - Orsières

Nombreux buts de promenade d'écoles
des plus attrayants : le lac de Champex,
le val Ferret, le Grand-St-Bernard, Fion-
nay et Verbier. Partout air pur, fleurs
des montagnes, glaciers majestueux,
vue étendue sur les plus beaux sommets
des Alpes. Prix réduit pour sociétés et
écoles. Autocars pour toutes les direc-
tions.

376

St-Luc

V A L D ' A N N I V I E R S

382

Ascension de la Bella Tola — Vue générale sur toutes les Alpes
valaisannes — Prospectus — Bureau de renseignements — **St-Luc**

LE CASINO DU RIVAGE / VEVEY

385

Le rendez-vous des **ÉCOLES** *Tél. 5.18.83*

Terrasse idéale au bord du lac / Arrangements spéciaux / Restaurateur : Marcel Droz

Château d'Oron

FORTERESSE DU XIII^e SIÈCLE

Vue sur les Alpes. Cour ombragée.
Meurtrières, souterrains, prisons, corps
de garde, salle des chevaliers avec
splendide bibliothèque - Armes ancien-
nes - Grande salle pour sociétés - Prix
spéciaux pour écoles.

381

Cherchez-vous un but

POUR LES COURSES D'ÉCOLE ET DE SOCIÉTÉS ?

Pour vos courses...

Profitez des avantages que vous procure le Chemin de fer

Bex - Villars - Bretaye

qui vous conduira rapidement et confortablement grâce à ses nouvelles automotrices dans la plus belle région des Alpes vaudoises.

TARIF SPÉCIAL POUR ÉCOLES - COURSES DIRECTES POUR BRETAYE
sans supplément de guerre

374

LA GROTTTE AUX FÉES

St-Maurice (Valais)

Téléphone 5 41 45

Une des merveilles de la Suisse, 1000 m. dans le rocher, avec cascade et lac. Magnifique but de promenade et d'instruction pour écoles et sociétés. Emplacement pour pique-nique. Divers rafraîchissements 375

**Les tramways
lausannois**

J O R A T

accordent des réductions importantes aux écoles, sociétés et groupes, sur les lignes de MONTHERON et du JORAT (lignes 20, 21, 22, 23). Belles forêts. Vue superbe. Sites et promenades pittoresques. Renseignements à la direction. Tél. 3.31.41.

DENTS DU MIDI

SALANFE

COURSES D'ÉCOLES

Prix spécial : Dortoir, potage et café au lait, pour 2.80

386

Téléphone 6.58.82

COQUOZ, tenancier

Maîtres et élèves seront enchantés d'une excursion dans la belle région du Chemin de fer

Sierre-Montana-Vermala-Crans

En 30 minutes, une différence de 1000 m. d'altitude pour le prix modique de Fr. 0.90 la simple course et Fr. 1.35 l'aller et retour (Taxe spéciale d'école).

377

Cherchez-vous un but

POUR LES COURSES D'ÉCOLE ET DE SOCIÉTÉS ?

Pour vos courses...

Une suggestion...

avec ses buts, aussi nombreux que variés :

La
Vallée des Ormonts

Palette d'Isenau - Meilleret - Col des Mosses

Lac Lioson - Pierre du Moëlle

Lacs d'Aï

Toute une région facilement accessible grâce aux chemins de fer
Aigle - Leysin et Aigle - Sépey - Diablerets

Tarifs spéciaux pour écoles - Sur demande, en cas de participation suffisante, organisation de trains spéciaux - Renseignements : Aigle Tél. 2.21.15 et 2.22.15.

ANZEINDAZ

GRAND CENTRE
D'EXCURSIONS

HANS FLOTRON, Guide

Hôtel Anzeindaz et Refuge des Diablerets

Ouvert toute l'année - Place pour 180 personnes - Restauration

Pour vacances: Prix depuis Fr. 11.—

TÉLÉPHONE: GRYON 53147

369

HOTEL DU COL DE LA FORCLAZ

Centre de départ de nombreuses et magnifiques
courses pour écoles et sociétés: Glacier du Trient,
Col de Balme, Arpillés, Bovine, etc.

PRIX SPÉCIAUX POUR SOCIÉTÉS / NOMBREUX LITS / DORTOIRS

388

Se recommande : Famille F. GAY-CROSIER, propr.

Brienzer Rothorn

Altitude 2351 m.

Des impressions inoubliables pour les écoliers

Connu par son panorama unique

Ouverture de la saison : 22 juin 1946

Fermeture de la saison : 15 septembre 1946

TARIF DU CHEMIN DE FER, le même pour toutes les classes d'âge

Brienzi-Rothorn-Kulm Simple Fr. 3.25 Retour : Fr. 3.30
Pour 50 participants, 1 personne accompagnante gratis
Pour 10 participants, 1 personne accompagnante au tarif des écoles

TARIF DE L'HOTEL ROTHORN-KULM

| | |
|---|-------------------|
| Potage et pain | Fr. -.85 |
| Café simple avec pain. | Fr. 1.10 |
| Café complet. | Fr. 1.75 |
| Potage, pâtes aux tomates et salade | Fr. 2.30 |
| Simple, mais bon dîner ou souper | Fr. 3.20 |
| Gîte dans le confortable dortoir: matelas, oreiller et couverture de laine | Fr. 1.— |
| | Plus service 10 % |

Prix global pour: dîner, logement dans dortoir, café
complet et service seulement Fr. 6.20

PROMENADE D'ALTITUDE. Sentier agréable, 60 cm. de large, du Rothorn au Brünig, 12 km. environ. Différence de niveau, 1300 m., pente moyenne 12 %.

ÉVÉNEMENTS POUR LES ÉCOLIERS. Le lever et le coucher du soleil sur le Rothorn-Kulm et promenade Rothorn-Brünig.

Une entente préalable directe et en temps utile avec la Direction du Chemin de fer et de l'Hôtel est indispensable.

Demandez prospectus qui informe sur tous les détails

CHEMIN DE FER BRIENZ-ROTHORN
Tél. Brienz 2 81 41

HOTEL ROTHORN-KULM
Tél. Brienz 2 80 54

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables:

Educateur: André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9

Bulletin: Ch. GREC, LA TOUR-DE-PEILZ, avenue des Mousquetaires 12

Administration et abonnements

IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, Tél 6.27.98

Chèques postaux II b 379

Responsable pour la partie des annonces: Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse: Fr. 9.—; Etranger: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

Cours de vacances de langue allemande

organisés par l'Université Commerciale, le Canton et la Ville de Saint-Gall,
à l'Institut sur le Rosenberg, Saint-Gall.

Ces cours sont reconnus par le Département fédéral de l'intérieur, Berne,
40 % de réduction sur l'écolage et de 50 % sur les tarifs des C. F. F.

1. Cours d'allemand pour instituteurs et professeurs

(15 juillet-3 août.) Ces cours et conférences (à l'Université Commerciale) correspondent, dans leur organisation, aux cours de vacances des Universités de la Suisse française et sont destinés aux maîtres et maîtresses de la Suisse française. Examen final avec remise d'un certificat officiel de langue allemande. Promenades et excursions.

Prix du cours : Fr. 50.—. Prix réduit : Fr. 30.—

Une liste des pensions est à disposition.

2. Cours de langues pour élèves

(juillet-septembre.) Ces cours sont donnés complètement à part des cours pour maîtres et ont pour but d'approfondir les connaissances théoriques et pratiques des langues. L'après-midi de chaque jour est réservé aux sports et excursions.

Pour de plus amples renseignements sur les deux cours, s'adresser à la Direction des Cours officiels d'allemand: Institut sur le Rosenberg, Saint-Gall.

ANZEINDAZ

GRAND CENTRE
D'EXCURSIONS

HANS FLOTRON, Guide

Hôtel Anzeindaz et Refuge des Diablerets

Ouvert toute l'année - Place pour 180 personnes - Restauration

Pour vacances: Prix depuis Fr. 11.—

TÉLÉPHONE: GRYON 53147

369

Une région à découvrir...

C'est celle des lacs de Neuchâtel et de Morat, du canal de la Broye qui les relie, du Vully que les deux lacs enferment. Programmes d'excursions et renseignements par la direction de la

Société de Navigation sur les lacs de Neuchâtel et de Morat S.A.

NEUCHÂTEL, PLACE DU PORT, TÉL. 5.40.12

379

Château d'Oron

FORTERESSE DU XIII^e SIÈCLE

Vue sur les Alpes. Cour ombragée. Meurtrières, souterrains, prisons, corps de garde, salle des chevaliers avec splendide bibliothèque - Armes anciennes - Grande salle pour sociétés - Prix spéciaux pour écoles. 381

LE CASINO DU RIVAGE / VEVEY

385

Le rendez-vous des ÉCOLES

Tél. 5.18.83

Terrasse idéale au bord du lac / Arrangements spéciaux / Restaurateur: Marcel Droz